



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2019_50001_0076

A Marseille, le 29 Novembre 2019

DGAVE – DEGPC - SMO

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'école Docks Libres -13003 Marseille

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 15 posée le 29/11/2019 :

Bonjour,

Si nous sommes un groupement, est ce que tous les membres de l'équipe (co-traitants) doivent compléter, dater et signer la DC1 ou elle doit être remplie seulement par le mandataire et accompagnée des pouvoirs ? Merci

Réponse à la question 15 :

Bonjour,

Conformément à l'article 4.1 du RCC, le formulaire DC1 sera signé uniquement par le mandataire à la condition que l'ensemble des cotraitants membres du groupement fournissent une habilitation dûment signée par une personne ayant le pouvoir d'engager l'opérateur économique candidat.

De même, la Ville de Marseille acceptera au moment du dépôt de candidature les formats de signature suivants :

- Soit une signature manuscrite apposée sur le document, scanné en version PDF attestation l'engagement de chaque membre groupement du candidat. Dans ce cas, la signature électronique qualifiée est obligatoire pour les candidats retenus pour la 2ème phase du concours.
- Soit une signature électronique qualifiée, si le candidat possède déjà un certificat électronique d'un organisme certifié.